



## DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME

-----

Vu l'article L 1618-2 du CGCT autorisant les collectivités territoriales à déroger à l'obligation de dépôt de leurs fonds au Trésor.

Vu la délibération du 24 mai 2020 modifiée en séances des 7 Septembre et 16 Novembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 3 du CGCT, la possibilité de prendre des décisions en référence au III de l'article L 1618-2 précité ;

Considérant que, par délibération du 16 Décembre 2021, le Conseil Municipal a accepté le legs, a confirmé accepter la succession de Monsieur Louis SANDRAS et la vente de l'appartement issu de ladite succession situé à MONACO, 17 Boulevard de Suisse, dont la Ville est devenue propriétaire en indivision, étant précisé que les droits indivis de la commune sont répartis à hauteur de 65 %, 35 % revenant aux autres indivisaires.

Considérant que ladite vente a entraîné le versement d'une somme de 5 633 562,23 €, en date du 9 août 2022, sur le compte de la commune ;

Considérant notre décision de placement de 5 000 000 € en compte à terme en date du 13/01/2023 pour une période de 3 mois, du 17/01/2023 au 16/04/2023 ;

Considérant notre décision de renouvellement de placement en compte à terme de 5 000 000 € pour une période de 3 mois, du 17 Avril 2023 au 16 Juillet 2023 ;

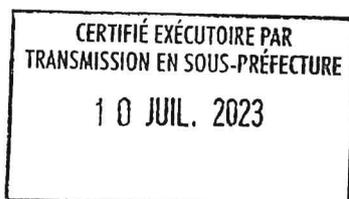
### DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Un placement à compte à terme de 5 000 000 € (5 000 × 1 000 €) en reconduction est décidé.

Article 2 : Le placement est effectué pour une durée de 3 mois à compter du 17 Juillet 2023, soit jusqu'au 16 Octobre 2023.

Article 3 : Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de Caudry et Madame la Directrice Générale des Services de la mairie de Caudry sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 10 Juillet 2023



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEC100723**  
Objet : **Décision portant ouverture d'un compte à terme**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2023-07-10 00:00:00+02  
Nature de l'acte : Autres  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers  
Identifiant unique : 059-215901398-20230710-DEC100723-AU  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215901398-20230710-DEC100723-AU-1-1_0.xml	text/xml	867 o
<b>Annexe (Fichier de signature électronique)</b> Nom original : D_cision_portant ouverture d_un compte __ terme_10_07_23.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20230710-DEC100723-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	425.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juillet 2023 à 15h50min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juillet 2023 à 15h50min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juillet 2023 à 15h51min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juillet 2023 à 15h51min13s	Reçu par le MI le 2023-07-10